

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/01/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " - Plan de communication (élus, habitants,...)**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer la responsabilité de l'information et la communication sur l'OGS, la production des documents de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche Grand Site de France, et la représentation institutionnelle de l'OGS dans les instances extérieures.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants,...) a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit de l'action 12 de l'axe 4 : « Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation ».

Pour mémoire, ce programme d'actions a été validé :

- en comité de pilotage local de l'OGS le 18 décembre 2018,
- par les sept conseils municipaux et le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019,
- par le comité syndical du Pays le 2 avril 2019,
- en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019,
- en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre 2020.

Le Pays n'a pas attendu la mise en œuvre d'un tel plan de communication pour assurer l'information et la communication sur l'OGS. En effet depuis 2012, le Pays :

- a déjà organisé des réunions publiques d'information auprès des habitants,
- organise régulièrement des interventions au sein des conseils municipaux des communes concernées, et devant les instances de la Communauté de Communes,
- a déjà diffusé largement un document pédagogique qui présente la démarche Grand Site de France, et s'est équipé de deux kakémonos, réalisés par le Réseau des Grands Sites de France (RGSF),
- a déjà diffusé une fiche d'information sur la mission OGS au sein de la pochette Pays,
- diffuse régulièrement des communiqués de presse et des posts sur la page facebook institutionnelle du Pays,

- alimente la rubrique dédiée à l'OGS sur le site internet du Pays et peut réaliser des mises à jour sur les rubriques OGS déjà créées sur les sites internet d'autres collectivités (Communauté de Communes, Conseil départemental, RGSF),
- peut proposer des éléments rédactionnels aux collectivités (Communes, Communauté de Communes, Parc naturel régional, Conseil départemental...) sur simple demande.

L'élaboration d'un Plan de communication à destination du grand public et des acteurs institutionnels (élus, agents, partenaires techniques et financiers...), vise à se doter d'un panel d'outils et d'actions de communication appropriés permettant de contribuer à la bonne mise en œuvre de l'OGS dans la perspective de la candidature au label GSF.

Ce plan d'actions de communication a pour objectifs :

- de favoriser la connaissance et la reconnaissance de la démarche OGS et du territoire concerné,
- de bien informer et partager les objectifs poursuivis, le processus de la démarche, les actions réalisées, en cours, et à engager, la méthode projet à suivre pour toute opération, le rôle du Pays gestionnaire de l'OGS, la gouvernance mise en place, l'état d'avancement du programme d'actions, l'activité menée,
- de faire adhérer tous les habitants, les propriétaires privés, les usagers, les élus, les techniciens et l'ensemble des acteurs institutionnels au projet Grand Site de France, afin de les rendre tous co-acteurs de la bonne mise en œuvre de cette démarche de développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'actions de communication, il s'agit notamment :

- d'améliorer et développer certains outils existants,
- se doter d'une signature dédiée à la démarche OGS (dont un logo du type de ceux d'autres GSF en projet ou déjà labellisés),
- se doter d'un dépliant pédagogique propre à la démarche OGS,
- se doter d'un site internet dédié à la démarche OGS (tel que ceux d'autres GSF en projet ou déjà labellisés), qui puisse prévoir des renvois vers les sites d'autres collectivités (communes, Communauté de Communes, Parc, Conseil départemental, RGSF,...),
- de réaliser une mission photos et drone, permettant de disposer d'une base de données dédiée au Grand Site,
- se doter de quelques petits films de présentation (avec paroles d'acteurs) pouvant être mis en ligne,
- d'établir de manière collective et concertée avec tous les acteurs intervenants (communes, Communauté de Communes, Parc, Pays, Conseil départemental, associations locales,...), un agenda et/ou programme d'animations locales unique sur le Grand Site (cycle de conférences, visites de terrain, lectures de paysages, événements,...), qui intègre toute l'offre existante et à venir en matière de sensibilisation et mise en valeur des patrimoines envers le grand public.

Ce projet de plan d'actions de communication a déjà fait l'objet d'un premier temps d'échanges et a recueilli un avis très favorable du Comité des élus du Grand Site le 29 juin 2021. Il sera conçu en associant les principaux acteurs locaux concernés dans le cadre d'un comité de pilotage/groupe de travail dédié.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'une agence de communication, s'élève à 62 650,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Conseil départemental de l'Hérault : | 12 530,00 € |
| - Programme LEADER :                   | 37 590,00 € |

pour un autofinancement de 12 530,00 €.

Le Président propose à l'assemblée :

- de lancer l'élaboration du Plan de communication de l'OGS,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,

- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de l'élaboration du Plan de communication de l'OGS,
- Décide que le Pays se porte maître d'ouvrage,
- Valide le plan de financement proposé,
- Autorise le Président à déposer les dossier de demande de subvention,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,  
Jean ARCAS